

ASSEMBLÉE DU 27 AVRIL 2011

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le 27 avril 2011 à 11 heures, sous la présidence de monsieur Patrice Martin.

Sont présents :

Monsieur Patrice Martin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Yvon Boucher, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Nicole Champagne, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Mireille Apollon, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Stefan Psenak, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Steve Harris, maire de la Municipalité de Cantley
Madame Caryl Green, mairesse de la Municipalité de Chelsea

Monsieur Michel Brissette, directeur général
Madame Line Thiffeault, directrice générale adjointe
Monsieur Gilbert Lecavalier, adjoint au directeur général et secrétaire
Monsieur Michel Vincent, directeur des finances et de l'administration
Monsieur Claude Renaud, directeur des opérations
Monsieur Salah Barj, directeur de la planification et du développement
Monsieur Robert Lessard, directeur des ressources informationnelles
Madame Renée Lafrenière, directrice des communications et du marketing
Madame Lucie Plouffe, directrice des ressources humaines

(Aucune absence)

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Madame Suzanne Krantz
51, rue Pine
Gatineau (Québec)

Madame Krantz fait part de ses préoccupations à l'égard des autobus qui empruntent des rues étroites dans le quartier Wychwood (secteur Aylmer) et du danger potentiel pour les piétons et les enfants.

L'arrêt d'autobus étant situé à deux minutes de l'artère principale, elle demande qu'il y soit déplacé.

Monsieur Martin mentionne que la situation sera examinée et qu'un suivi lui sera apporté dans les meilleurs délais.

Il ajoute que tout problème au niveau de la circulation devrait, pour sa part, être signalé à la Ville de Gatineau.

* * *

M. Paul Davis
30, rue Butternut
Gatineau (Québec)

Monsieur Davis, résidant du quartier Wychwood (secteur Aylmer) présente des données recueillies à l'égard du comptage d'autobus et de passagers qu'il a effectué du 18 au 20 avril 2011.

Il adresse une demande au conseil afin de modifier le service en conséquence pour que le nombre de voyages reflète le nombre d'usagers à différentes périodes de la journée.

Monsieur Martin précise que la tendance actuelle en matière de transport en commun est d'augmenter le service et non, de le diminuer.

Il ajoute que la STO lui reviendra rapidement à ce sujet.

* * *

Madame Christiane Thérien
30, rue Butternut
Gatineau (Québec)

Madame Thérien habite le quartier Wychwood (secteur Aylmer) et, en appui à la requête de Monsieur Davis, soumet des données recueillies relatives à la pollution sonore et environnementale à laquelle les résidents se disent confrontés.

Elle demande que des mesures soient prises afin que le service offert aux usagers du transport en commun en période hors pointe, ne brime pas la qualité de vie des citoyens.

Monsieur Martin a pris note de la requête.

CA-2011-048

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Champagne
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 23 mars 2011

3. **Direction générale**
4. **Projet Rapibus**
 - 4.1 Acquisition de terrain et servitude temporaire de construction – lots 1 287 723 ptie et 1 287 724 ptie – parcelle T1-15 (Place Montcalm, phase III)
 - 4.2 Ordre de changement – travaux d’ouvrage d’art – lot 401 – pont Noir – culées Est et Ouest
5. **Direction des finances et de l’administration**
 - 5.1 Affectation au fonds d’immobilisation – réfection des puits de vérins de l’atelier de carrosserie et de la baie de lavage vapeur
 - 5.2 Octroi de contrats – vêtements pour chauffeurs, chauffeuses et gestionnaires de premier niveau
 - 5.3 Assurances de dommages 2011-2012
 - 5.4 Financement d’un montant de 23 615 000 \$:
 - 5.4.1. Adjudication d’une émission d’obligations au montant de 23 615 000 \$
 - 5.4.2. Modification aux Règlements d’emprunt numéros 119 et 124
 - 5.4.3. Émission d’obligations pour un terme plus court
6. **Direction de la planification et du développement**
 - 6.1 Création de la ligne 24 – secteur Plateau de la Capitale
 - 6.2 Améliorations de service – septembre 2011
7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Règlement numéro 129.1 abrogeant le Règlement numéro 129 autorisant un emprunt de 64,1 M \$ pour l’acquisition de 69 autobus pour les années 2012-2015
 - 7.2 Règlement numéro 131 autorisant un emprunt de 4 235 000 \$ pour l’acquisition de 7 autobus pour l’année 2012
8. **Direction des ressources informationnelles**
9. **Direction des ressources humaines**
10. **Direction des communications et du marketing**
 - 10.1 Guide de l’usager et carte du réseau – éditions estivale et annuelle
11. **Levée de l’assemblée**

Adoptée à l’unanimité

CA-2011-049

Adoption du procès-verbal

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher
APPUYÉ PAR madame Nicole Champagne
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l’assemblée ordinaire du 23 mars 2011
soit adopté.

Adoptée à l’unanimité

**Acquisition de terrain et servitude temporaire de construction –
lots 1 287 723 ptie et 1 287 724 ptie – parcelle T1-15 (Place
Montcalm, phase III) – projet Rapibus**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2010-038 adoptée le 28 avril 2010, le conseil d'administration autorisait le Comité directeur du projet Rapibus à entreprendre toutes les démarches requises en vue de procéder à l'acquisition, de gré à gré ou, le cas échéant, par voie d'expropriation, des parcelles de terrain et des droits réels requis pour la réalisation du Rapibus;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette autorisation, la Société a conclu une entente pour l'acquisition des lots 1 287 723 ptie (16,3 m²) et 1 287 724 ptie (37,6 m²), tel que montré au plan d'arpentage 20839 préparé par M. Michel Fortin, arpenteur-géomètre, le 24 août 2010;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette autorisation, la Société a également conclu une entente pour une servitude temporaire de construction d'une durée de 2,5 mois, devant débuter vers le début de juin 2011, laquelle servitude est consentie sous réserve du consentement écrit du locataire de l'aire de stationnement;

ATTENDU QUE l'acceptation dudit projet d'entente comporte un coût d'acquisition de 1,00 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un notaire pour la préparation des documents légaux afin de donner suite à la présente résolution;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet Rapibus et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU :

D'approuver l'acquisition des lots 1 287 723 ptie (16,3 m²) et 1 287 724 ptie (37,6 m²) ainsi qu'une servitude temporaire de construction d'une durée de 2,5 mois, d'une superficie de 81,9 m², sur les lots 1 287 723 ptie et 1 287 724 ptie, tel que montré au plan d'arpentage 20839 préparé par M. Michel Fortin, arpenteur-géomètre, le 24 août 2010, pour une somme de 1,00 \$;

De mandater M^e Paul Huneault, notaire, pour préparer les documents légaux afin de donner suite à la présente résolution;

D'autoriser le président, M. Patrice Martin et le secrétaire corporatif, M^e Gilbert Lecavalier, à signer pour et au nom de la Société, tous les documents nécessaires afin de donner suite aux présentes.

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-051

Ordre de changement – travaux d'ouvrage d'art – lot 401 – pont Noir – culées Est et Ouest – projet Rapibus

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2010-006 adoptée le 27 janvier 2010, le conseil d'administration retenait la proposition de la firme *Constructions BSL Inc.*, au montant de 7 134 214 \$ pour les travaux d'ouvrages d'art du lot 401 – pont Noir du projet Rapibus;

ATTENDU QUE le Consortium *Genivar-Dessau-Roche (GDR)*, chargé de l'ingénierie du corridor du Rapibus, recommande un ordre de changement visant à installer la culée Est de la piste cyclable à l'aide d'une pile en béton plutôt que des pieux et à refaire le dessus des culées ferroviaires Est et Ouest;

ATTENDU QUE les plans et devis de la modification de l'assise des culées Est et Ouest ont été préparés par le Consortium précité, sous la supervision de la firme *Pomerleau Inc.*, gestionnaire du projet qui recommande l'acceptation de cet ordre de changement;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués en régie par la firme *Constructions BSL Inc.*, conformément aux dispositions du devis d'appel d'offres et comportant une dépense évaluée à 200 000 \$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 11-069;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet Rapibus et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU :

D'approuver l'ordre de changement visant les modifications des culées Est et Ouest du pont Noir et d'autoriser la firme *Constructions BSL Inc.* à procéder aux travaux requis, pour une somme évaluée à 227 850 \$ (taxes incluses).

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-052

Affectation au fonds d'immobilisation – réfection des puits de vérin de l'atelier de carrosserie et de la baie de lavage vapeur

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2010-172 du 24 novembre 2010, le conseil d'administration octroyait le contrat pour la réfection des puits de vérin de l'atelier de carrosserie et de la baie de lavage vapeur, au soumissionnaire ayant déposé l'offre la plus avantageuse pour la Société, soit Le *Groupe C.I.D.E. Inc.*, au montant total de 148 419 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pu être réalisés en 2010 tel que prévu et que par conséquent, les coûts ne peuvent être imputés à l'année 2010;

ATTENDU QUE les travaux réalisés en 2011 ne sont pas prévus au budget d'opération 2011;

ATTENDU QUE le fonds d'immobilisation a pour objet de payer la partie non subventionnée de toute acquisition ou rénovation d'un bien;

ATTENDU QU'il est recommandé d'affecter les coûts des travaux pour la réfection des puits de vérin de 148 419 \$ au fonds d'immobilisation et que les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2011-062;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR madame Nicole Champagne
ET RÉSOLU :

QUE le coût pour la réfection des puits de vérin de l'atelier de carrosserie et de la baie de lavage vapeur, au montant de 148 419 \$ (taxes incluses), soit affecté au fonds d'immobilisation.

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-053

Octroi de contrats – vêtements pour chauffeurs, chauffeuses et gestionnaires de premier niveau

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de vêtements destinés aux chauffeurs, chauffeuses et gestionnaires de premier niveau;

ATTENDU QUE les firmes suivantes ont déposé des soumissions, à savoir :

	Martin et Lévesque inc.	Groupe Tecnic inc.
Vêtements pour chauffeurs, chauffeuses	348 238 \$	306 608 \$ *
Vêtements pour inspecteurs / répartiteurs	56 829 \$	35 332 \$ * Partiel
Vêtements pour contremaîtres	10 614 \$	10 792 \$ *

*Plusieurs items non conformes

ATTENDU QU'en vertu du cahier des charges, le contrat peut être octroyé en tout ou en partie (par groupe de vêtements);

ATTENDU QU'à la suite du résultat des analyses des soumissions reçues, le Service de l'approvisionnement recommande d'octroyer le contrat en fonction des prix les plus bas soumis par groupe de vêtements conforme au devis d'appel d'offres;

ATTENDU QU'en fonction de ces critères, chaque commande comportera la dépense totale de 379 160 \$ répartie comme suit :

	Martin et Lévesque inc.	Groupe Tecnic inc.	Total (taxes incluses)
Vêtements pour chauffeurs, chauffeuses	216 621 \$	100 168 \$	316 789 \$
Vêtements pour inspecteurs / répartiteurs	32 977 \$	19 836 \$	52 813 \$
Vêtements pour contremaîtres	7 341 \$	2 217 \$	9 558 \$
Total	256 939 \$	122 221 \$	379 160 \$

ATTENDU QU'une commande couvre une période de 18 mois;

ATTENDU QUE le devis d'appel d'offres prévoit que le contrat est octroyé pour 2 commandes soit, une période de 36 mois (3 ans) et que du consentement mutuel des parties, il peut être reconduit aux mêmes conditions pour une période additionnelle de 3 ans (2 autres commandes de 18 mois chacune);

ATTENDU QUE la dépense totale pour les deux premières commandes, est estimée à 758 320 \$ (taxes incluses) et que les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie 11-064;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
 APPUYÉ PAR madame Nicole Champagne
 ET RÉSOLU :

QUE les contrats pour la fourniture de vêtements destinés aux chauffeurs, chauffeuses et G.P.N. soient octroyés de la façon suivante :

- *Martin et Lévesque inc.* 513 878 \$
- *Groupe Tecnic inc.* 244 442 \$

QUE les contrats pour la fourniture des vêtements soient octroyés pour une période initiale de trois (3) ans et que du consentement mutuel des parties, ces contrats puissent être reconduits, aux mêmes conditions, pour une période de trois (3) ans supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-054

Assurances de dommages 2011-2012

ATTENDU QUE les polices d'assurance de dommages viendront à échéance le 30 avril 2011;

ATTENDU QUE les sociétés de transport sont autorisées à négocier un contrat d'assurance de gré à gré, avec les courtiers actuels;

ATTENDU QUE la STO a fait appel à la firme *Consulrisk inc.*, conseillers en gestion de risques et assurances générales, pour procéder à la demande de propositions sur l'ensemble de nos polices d'assurances auprès des trois courtiers qui détiennent actuellement le portefeuille d'assurance de la Société;

ATTENDU QUE la firme *Consulrisk inc.* a procédé à l'analyse des soumissions reçues et des conditions pour le renouvellement du portefeuille des assurances de dommages;

ATTENDU QUE la firme *Consulrisk inc.* recommande d'accepter les propositions suivantes :

Assurance	Courtier	Prime
Biens, équipements et autobus au garage	Hub Interntional	74 079 \$
Chaudières et machineries	Hub International	3 134 \$
Assurance pollution	Hub International	4 057 \$
Automobile – responsabilité civile	Lemieux, Ryan et associés	76 519 \$
Responsabilité civile générale, responsabilité professionnelle et fidélité des employés	Lemieux, Ryan et associés	12 770 \$
Assurance civile excédentaire (<i>Umbrella</i>)	Lemieux, Ryan et associés	35 970 \$
Responsabilité des administrateurs, dirigeants, comité de retraite et STO	Charlebois, Trépanier	11 445 \$

ATTENDU QUE les primes totales, sur une base annuelle, pour le renouvellement des contrats d'assurance s'élèvent à 217 974 \$;

ATTENDU QUE les fonds requis pour l'année courante (mai à décembre) s'élèvent à 145 316 \$ et sont disponibles au poste budgétaire « Assurances », comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 11-060;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Mireille Apollon

APPUYÉ PAR monsieur Yvon Boucher

ET RÉSOLU :

QUE les propositions pour le renouvellement des polices d'assurance de dommages pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012 des firmes identifiées au préambule de la présente résolution, soient acceptées.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE, conformément aux Règlements d'emprunt numéros 119 et 124, la Société de transport de l'Outaouais souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Société a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 10 mai 2011, au montant de 23 615 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Société a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

Soumissionnaire	Prix	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc.	98,31400	1 653 000 \$	1,60000 %	2012	3,76956 %
		1 716 000 \$	2,00000 %	2013	
		1 782 000 \$	2,40000 %	2014	
		1 851 000 \$	2,75000 %	2015	
		10 380 000 \$	3,05000 %	2016	
		6 233 000 \$	4,10000 %	2021	
Valeurs mobilières Desjardins Inc. Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,42300	1 653 000 \$	1,60000 %	2012	3,77193 %
		1 716 000 \$	2,00000 %	2013	
		1 782 000 \$	2,50000 %	2014	
		1 851 000 \$	2,75000 %	2015	
		10 380 000 \$	3,10000 %	2016	
		6 233 000 \$	4,10000 %	2021	
Marchés mondiaux CIBC Inc. Scotia Capitaux Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	98,69100	1 653 000 \$	1,60000 %	2012	3,83364 %
		1 716 000 \$	2,10000 %	2013	
		1 782 000 \$	2,50000 %	2014	
		1 851 000 \$	2,85000 %	2015	
		10 380 000 \$	3,20000 %	2016	
		6 233 000 \$	4,25000 %	2021	

ATTENDU QUE l'offre provenant de *Financière Banque Nationale Inc.* s'est avérée la plus avantageuse;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
 APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
 ET RÉSOLU :

QUE l'émission d'obligations au montant de 23 615 000 \$ de la Société de transport de l'Outaouais soit adjugée à *Financière Banque Nationale Inc.*;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater *Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS)* pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE MM. Patrice Martin, président, et Michel Vincent, trésorier, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, la Société autorisant CDS à agir à titre

d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, et, à cet effet, la Société autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-056

Modification aux Règlements d'emprunt numéros 119 et 124

ATTENDU QUE, conformément aux Règlements d'emprunt suivants, la Société de transport de l'Outaouais souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 23 615 000 \$;

Règlement d'emprunt n°	Montant
119	3 615 000 \$
124	20 000 000 \$

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE les Règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits Règlements compris dans l'émission de 23 615 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 10 mai 2011;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de *Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS)* et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de la Banque Laurentienne, 770, boulevard Saint-Joseph à Gatineau;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 10 mai et le 10 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le président et le trésorier. La Société de transport de l'Outaouais, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-057

Émission d'obligations pour un terme plus court

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 23 615 000 \$ effectué en vertu des Règlements d'emprunt numéros 119 et 124, la Société de transport de l'Outaouais doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les Règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- ↪ **Cinq (5) ans** (à compter du 10 mai 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 à 2020 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt numéros 119 et 124, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;
- ↪ **Dix (10) ans** (à compter du 10 mai 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le Règlement d'emprunt numéro 124, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-058

Création de la ligne 24 – secteur Plateau de la Capitale

ATTENDU QUE le secteur du Plateau de la Capitale dispose d'un potentiel d'accueil de 12 337 logis et qu'il a connu au cours des dernières années, une croissance importante nécessitant, à plusieurs reprises, des ajustements au service dispensé par la STO;

ATTENDU QUE les comptages effectués au cours des derniers mois identifient des surcharges justifiant des ajouts de service;

ATTENDU QU'afin de permettre une gestion opérationnelle plus efficace en période de pointe, la Direction de la Planification recommande la création d'une nouvelle ligne soit, la 24;

ATTENDU QUE la création de nouvelle ligne 24 dans le secteur du Plateau de la Capitale implique la révision des itinéraires des lignes existantes tel que défini dans le document « Refonte du service dans le secteur du Plateau automne 2011 »;

ATTENDU QUE ces modifications nécessitent des crédits de 83 334 \$ jusqu'en décembre 2011 et de 250 000 \$ sur une base annuelle;

ATTENDU QUE les fonds requis sont prévus au budget 2011, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 11-071;

ATTENDU QUE ces modifications de service requièrent l'embauche de 2 chauffeurs et 1 employé de l'entretien;

ATTENDU QU'en vertu du Plan vert du MTQ, 50 % des dépenses des nouveaux services sont admissibles à une subvention;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Mireille Apollon

APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît

ET RÉSOLU :

D'approuver la création de la ligne 24 desservant le secteur du Plateau de la Capitale et les modifications de parcours des lignes 25 et 26, le tout, tel que plus amplement détaillé au document élaboré par la Direction de la planification et du développement;

QUE la dépense totale, s'élevant à 83 334 \$ de septembre à décembre 2011 et de 250 000 \$ annuellement, soit approuvée;

QUE la Direction des ressources humaines procède à l'embauche et à la formation de 2 chauffeurs et 1 employé de l'entretien;

QUE ces changements entrent en vigueur le 29 août 2011.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QU'à la suite des résultats du comptage manuel et des relevés des opérations, des ajustements de service sont devenus nécessaires;

ATTENDU QUE des ajouts et modifications de service représentant une augmentation annuelle de 6 929 heures de service sont proposés par la Direction de la planification et du développement afin de corriger la situation, tel que détaillé au document « Proposition d'amélioration de service pour 2011 »;

ATTENDU QUE ces ajouts de service nécessitent, sur une base annuelle, des crédits de 622 399 \$ et qu'en conséquence, pour la période du 29 août au 31 décembre 2011, une dépense de 207 467 \$ est requise pour procéder à ces modifications de service;

ATTENDU QU'afin d'informer les citoyens et les usagers, il est nécessaire d'élaborer un plan de communication et que celui-ci représente un budget de 5 000 \$;

ATTENDU QUE les fonds requis, prévus au budget 2011, sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 11-070;

ATTENDU QUE ces modifications de service requièrent l'embauche de 5 chauffeurs et de 3 employés de l'entretien;

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport en commun du ministère des Transports du Québec, le plan d'amélioration des services 2007-2011 prévoit ces ajustements annuels;

ATTENDU QU'en vertu du Plan vert du MTQ, 50 % des dépenses des nouveaux services sont admissibles à une subvention;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU :

QUE les voyages identifiés dans le document de la Direction de la planification et du développement soient ajoutés ou modifiés au service à compter du 29 août 2011;

QUE la Direction des ressources humaines procède à l'embauche et la formation de 5 chauffeurs et 3 employés de l'entretien;

QUE le budget total dédié à ces ajouts de service et s'élevant à 212 467 \$ pour l'année 2011, soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2011-13, le conseil d'administration de la Société a approuvé le Règlement d'emprunt numéro 129, au montant de 64,1 M\$ pour l'acquisition de 69 autobus pour les années 2012 à 2015;

ATTENDU QU'il est recommandé de présenter les règlements d'emprunt pour l'acquisition d'autobus, sur une base annuelle;

ATTENDU QUE la Société adoptera un règlement d'emprunt pour l'acquisition des 7 autobus 2012;

ATTENDU QUE par conséquent, il y a lieu d'annuler le Règlement d'emprunt numéro 129 autorisant un emprunt de 64,1 M\$;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration approuve le Règlement numéro 129,1 abrogeant le Règlement numéro 129 pour l'acquisition de 69 autobus pour les années 2012-2015.

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-061

Règlement numéro 131 autorisant un emprunt de 4 235 000 \$ pour l'acquisition de 7 autobus pour l'année 2012

ATTENDU QU'en vertu des résolutions numéros CA-2010-014 et CA-2010-155, le conseil d'administration de la Société confiait à la Société de transport de Montréal le mandat d'entreprendre, en son nom et à l'occasion de 2 commandes unifiées, l'une pour les autobus articulés et l'autre pour les autobus de 40 pieds, les demandes nécessaires en vue de l'acquisition de 31 autobus articulés et de 38 autobus de 40 pieds à propulsion hybride, afin de répondre à la demande croissante et au remplacement de 47 autobus qui seront mis au rancart durant la période 2012 à 2015;

ATTENDU QUE les 7 autobus de 40 pieds à propulsion hybride prévus ne seront pas disponibles en 2012, il y a lieu de faire l'acquisition de 7 autobus de 40 pieds à diesel;

ATTENDU QUE l'acquisition de ces autobus est admissible au Programme d'aide au transport en commun du ministère des Transports du Québec qui prévoit une subvention maximale établie à 50 % de la valeur de l'autobus, et qu'elle est inscrite à son Programme triennal d'immobilisations;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition de ces 7 autobus, comprenant les équipements et les accessoires additionnels requis, les taxes de vente, les frais de gestion et les imprévus, s'élève à 4 235 000 \$;

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas des fonds requis et, en conséquence, qu'elle doit pourvoir au financement par le biais d'emprunt à long terme;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration approuve le Règlement numéro 131 pour l'acquisition de 7 autobus pour l'année 2012 et un emprunt de 4 235 000 \$ pour en payer les coûts;

QUE demande soit faite au conseil de la Ville de Gatineau d'approuver le présent Règlement, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01);

QUE le Règlement numéro 131 soit conservé au livre de Règlements de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-062

Guide de l'utilisateur et carte du réseau - éditions estivale et annuelle

ATTENDU QUE le Guide de l'utilisateur est fort apprécié de la clientèle comme outil de mise en marché des services de la STO, puisqu'il regroupe dans un seul carnet les horaires, les parcours et une foule de renseignements utiles;

ATTENDU QUE, pour sa part, la carte du réseau permet d'avoir une vue d'ensemble des lignes desservant le territoire;

ATTENDU QUE l'arrivée du Plani-Bus, en novembre 2010, a permis de revoir graduellement mais sûrement les quantités d'impression de ces deux outils;

ATTENDU QUE la STO produit annuellement deux Guides de l'utilisateur soit, d'une part, un guide valide pour la période estivale en raison de la mise en vigueur du service d'été caractérisé par le retrait d'un certain nombre de voyages, d'ajustements aux intervalles du service d'un certain nombre de lignes et du service offert les jours fériés et, d'autre part, le second guide, valide pour les affectations d'automne, d'hiver et du printemps;

ATTENDU QUE l'édition estivale du guide est distribuée gratuitement alors qu'à l'égard de l'édition annuelle, la distribution gratuite du guide se fera sur une période de temps limitée et, par la suite, sera vendu au coût symbolique de 1 \$ chez les dépositaires de billets, aux points de rechargement, aux points de service de la STO ainsi qu'à bord des autobus;

ATTENDU QUE la STO a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de dix-sept (17) firmes pour l'impression des deux prochaines éditions du Guide de l'utilisateur;

ATTENDU QUE pour l'impression de 33 000 exemplaires de l'édition estivale et de 62 000 exemplaires de l'édition annuelle dudit guide, les firmes suivantes ont déposé des propositions, à savoir :

FIRME	ÉDITION ESTIVALE 2011 156 pages 33 000 copies	ÉDITION ANNUELLE 2011-2012 208 pages 62 000 copies	TOTAL
Imprimerie Lebonfon inc. Laval	18 683,33 \$	36 528,83 \$	55 212,16 \$
Imprimerie St-Joseph Ottawa	18 796,50 \$	37 711,23 \$	56 507,73 \$
TOUTES TAXES INCLUSES			

ATTENDU QUE la Direction des communications et du marketing et le Service de l'approvisionnement recommandent de retenir la soumission de la firme *Imprimerie Lebonfon Inc. (Val d'Or, Québec)* pour l'impression de l'édition estivale et de l'édition annuelle du Guide de l'utilisateur;

ATTENDU QU'en plus du coût d'impression, il y a lieu de prévoir une somme de 46 819,84 \$ (taxes incluses) pour le design graphique et le plan de communication reliés aux deux éditions du Guide de l'utilisateur et notamment des placements dans les journaux, les fichiers PDF pour le site Internet, des affiches à bord des autobus ainsi que des affichettes «En vente ici» pour le réseau de distribution et l'impression d'une carte du réseau de style « carte routière »;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 11-073;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur Stefan Psenak
ET RÉSOLU :

QUE la soumission de la firme *Imprimerie Lebonfon Inc. (Val d'Or, Québec)*, au montant de 55 212,16 \$ (taxes incluses) pour la réalisation des épreuves ainsi que l'impression de 33 000 exemplaires de l'édition estivale et de 62 000 exemplaires de l'édition annuelle du Guide de l'utilisateur, soit acceptée;

QU'une somme de 46 819,84 \$ (taxes incluses) soit attribuée pour endosser les coûts du design graphique comprenant la réalisation complète du plan de communication pour les deux éditions du Guide de l'utilisateur ainsi que l'impression des deux éditions de la carte du réseau.

Adoptée à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Champagne
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, secrétaire

Patrice Martin, président

CA-2011-XXX

XXX

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, avocat
Adjoint au directeur général
et secrétaire